

Réponse du Conseil administratif du 13 mars 2023 à la pétition du 17 mai 2022: «Pour un meilleur partage du marché du dimanche».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-469 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La présente pétition demande l'intégration des puciers et pucières au marché de la plaine de Plainpalais tous les dimanches.

Pour rappel, ces derniers et dernières étaient présent-e-s sur ce site, depuis de nombreuses années, les mercredis, les samedis de 6 h à 19 h et le premier dimanche de chaque mois.

Suite à différentes auditions et séances de la commission des marchés, il a été convenu, d'entente entre toutes les associations et le département de la sécurité et des sports (DSSP) (dont dépend le Service de l'espace public (SEP), d'autoriser les puciers et pucières à accéder aux marchés de la plaine de Plainpalais sur les allées 3 et 4 tous les dimanches, cela depuis le 16 octobre 2022.

Cette autorisation a été accordée bien qu'il subsiste une problématique en termes de capacité de raccordement électrique, les allées 3 et 4 n'étant pas raccordées en électricité.

La résolution de ce problème par l'installation de bornes électriques multi-fluides a été soumise au Conseil municipal sous la forme de la proposition PR-1532, qui est en cours d'étude au sein de la commission des travaux et des constructions. Si cette proposition de crédit devait être votée, les travaux nécessaires seraient conduits sous la direction du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM).

Au vu de ce qui précède, la requête faisant l'objet de cette pétition est en passe d'être satisfaite.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis